

Passage d'un cdd à un cdi dans une autre boîte

Par Rorette43, le 02/08/2009 à 12:27

bonjour, étant actuellement en cdd dans une entreprise(3ème cdd) je viens de passer un entretien pour un cdi dans une autre boîte et j'ai réussi à obtenir ce fameux cdi.je ne risque pas de rompre mon cdd car celui ci prend fin le 31 Août et le cdi que je viens de trouver commencera le 1 Septembre.mais le problème est si là où je suis actuellement il me propose un cdi (et donc que je vais refuser) j'ai peur de ne pas toucher ma prime de précarité puisque j'aurais refusé leur cdi. en attente de vos réponses D'avance merci

Par Cornil, le 04/08/2009 à 14:21

Bonjour "rorette93"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Effectivement cette proposition de CDI refusée te fera perdre le droit à prime de précarité. Je ne vois pas d'échappatoire.

Cornil: Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que sila discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pasretour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)